

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la Région
Île-de-France pour les
travaux de rénovation du
skate park**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-18m-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 18m

OBJET : SOLLICITATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU SKATE PARK

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique sportive et du dispositif « Aide aux équipements sportifs de proximité », la Région Île-de-France peut apporter un soutien financier pour des projets de création ou de réhabilitation d'équipements sportifs permettant de répondre à un besoin identifié de pratique sportive, de loisirs ou non compétitive à hauteur de 15 % du montant des travaux plafonné à 800 000 € HT et dans la limite de 120 000 €.

La Ville a prévu au Budget Primitif 2021 des travaux de rénovation de son skate park qui peuvent être financés par ce dispositif.

Le skate park a été créé en 2005 et a fait l'objet d'une restauration partielle en 2014. Toutefois, certains modules remplacés en 2014 sont vieillissants et nécessitent une réhabilitation complète afin de répondre aux besoins des usagers.

D'autre part, la Ville souhaite élargir l'offre proposée par cet équipement, le skate park actuel étant davantage orienté sur la pratique du skateboard à destination d'un public adolescent et jeunes adultes. Le nouveau projet sera ouvert à toutes générations et toutes disciplines confondues (skate, trottinettes, BMX, rollers).

Il est également prévu la création d'un pumptrack (parcours pour BMX ou VTT) et d'un espace dédié aux danses urbaines type Hip Hop et breakdance qui correspond à l'esprit « Street » tout en répondant aux futurs enjeux liés à la pratique sportive des JO 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Île-de-France au taux maximum dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements sportifs de proximité » et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Île-de-France au taux maximum dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements sportifs de proximité » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye